



## Désaccord partage maison

Par **Merco**, le **24/03/2014** à **21:59**

Bonjour

Je suis séparée depuis presque 3 ans en union libre et nous avons une maison 50/50 chez le notaire les prélèvements des prêts maison se faisaient sur notre compte joint ou Mr viré son salaire et moi je réglais tout le reste ( nourriture gaz EDF cantine école privée couche vêtement pour 3 enfants ) avec mon compte personnel car financièrement je ne lui faisais pas trop confiance très dépensier.

On veut vendre la maison mais Mr n'est pas d'accord sur le partage il veut que j'ai moins Est-ce qu'il est possible????? alors à quoi sert de faire un acte chez le notaire 50/50

Par **aguesseau**, le **24/03/2014** à **23:52**

bjr,

la répartition du prix de vente se fera selon la répartition indiquée sur le titre de propriété donc 50/50.

comme en union libre, la séparation est libre, en l'absence d'accord avec votre, le notaire vous renverra vers le juge car ce n'est pas le notaire qui va trancher votre désaccord.

cdt

Par **Merco**, le **25/03/2014** à **21:08**

Merci d'avoir répondu

Je voudrais savoir aussi ce que le juge prendra comme décision ,

si une personne a eu les mêmes faits pouvez vous me dire

Par **aguesseau**, le **26/03/2014** à **00:11**

impossible de prédire la décision d'un juge, cela dépend des éléments présentés par chaque partie.

ce qui est sur c'est que ce sera long et pas gratuit.